



**BILAN DU 1^{ER} SÉMINAIRE
GRAND SITE DE FRANCE
LES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ**

**JEUDI 9 FÉVRIER 2012
MAISON DU DÉPARTEMENT DU BOULONNAIS**



**Les Deux-Caps
Blanc-Nez, Gris-Nez**
Pas-de-Calais



SOMMAIRE

→ Préambule

→ Discours d'ouverture du 1^{er} Séminaire Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

par Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil général du Pas-de-Calais

→ Intervention

de Monsieur Daniel ROUHIER, Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer et de Madame Anne VOURC'H, Directrice du Réseau des Grands Sites de France, et déroulement de la matinée de travail

→ Comptes rendus des travaux des Ateliers :

- Atelier 1 : Communication & Tourisme
- Atelier 2 : Gestion & Réglementation
- Atelier 3 : Schéma d'Accueil à l'horizon 2017

→ Discours de clôture

de Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil général du Pas-de-Calais

ANNEXES

→ Annexe n°1 : Liste des participants

→ Annexe n°2 : Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des 24 Mesures du Label Grand Site de France

→ Annexe n° 3 : Remerciements et contacts utiles

PREAMBULE

Ce document reprend les éléments du déroulement du 1er séminaire organisé depuis l'attribution au Conseil général du Pas-de-Calais du Label Grand Site de France le 29 mars 2011.

Volontairement synthétique et didactique, il a pour objet de faire le compte-rendu de cette journée d'échange, de travail et de rencontre entre les différents acteurs, élus, techniciens, associatifs et simples habitants du Site des Deux-Caps.

Qui fait quoi, où en est-on, quand et comment mettre en œuvre les 24 mesures portées par le Conseil général du Pas-de-Calais et ses partenaires ? Tels étaient les questionnements qu'ont partagé les participants de cette journée du 9 février 2012.

Fort du succès rencontré auprès des participants, de l'engouement, de la passion et de l'intérêt qu'ont suscité les débats sur l'avenir du Site des Deux-Caps, le Président du Conseil général du Pas-de-Calais, Monsieur Dominique DUPILET, a déjà fixé un rendez-vous en 2013 pour le second séminaire du Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez... et dessiné le contour d'un contenu riche et dense des futurs débats !

A très bientôt donc pour de nouveaux échanges !

Hervé POHER
Co Président du COTECH du Label Grand Site de France
du Site des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

DISCOURS D'OUVERTURE

Discours d'ouverture du Séminaire Grand Site de France, Site des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, par Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil général du Pas-de-Calais :

Le site des Deux-Caps est un site emblématique du Département du Pas-de-Calais. Il a été, depuis le 29 mars 2010, labellisé Grand Site de France.

C'est incontestablement une reconnaissance nationale de la valeur de cet ensemble paysager que des centaines de milliers de visiteurs apprécient chaque année.

C'est en 1963 avec le classement de l'anse du Gris Nez que la démarche est initiée. En 1978, le site des Deux-Caps figure sur la liste initiale des 26 Grands Sites Nationaux. Viendra ensuite l'Opération Cap 93 lancée en 1989 ; puis dès l'an 2000, de nouvelles démarches sont entreprises pour lancer une nouvelle Opération Grand Site.

En quelques chiffres, le Site des Deux-Caps, c'est aujourd'hui un linéaire côtier de 23 km, 8 com-

munes, 4 intercommunalités, près de 7.000 ha en site classé et inscrit, 3 sites Natura 2000.

Le Site des Deux-Caps possède sans conteste toutes les qualités pour figurer sur la liste prestigieuse des Grands Sites Nationaux. L'extrême diversité des formes littorales d'une part : caps, baies, estuaire, falaises et crans, dunes, pannes et marais et d'autre part les multiples faciès géologiques liés à la craie, au calcaire, à l'argile, au sable offrent ainsi sur de courtes distances, celles du Grand Site, une contraction exceptionnelle dans l'espace et dans le temps où 70 millions d'années séparent les Cap Gris-Nez et Blanc-Nez en multipliant les ambiances et les paysages.

La diversité de ses paysages, de ses ambiances et ses patrimoines naturel, historique, maritime et architectural lui confère cette valeur nationale.

La mise en place d'une Opération Grand Site signifie aussi que des menaces ont été identifiées. La potentielle sur-fréquentation du site d'avril à septembre nous interroge sur ce que le site naturel peut accepter. En juillet et Août il n'est pas rare d'enregistrer des pointes de 15.000 véhicules par jour sur le site !

Bien sur la Côte d'Opale n'est pas la Côte d'Azur, mais son potentiel de développement est encore très important. Il est indispensable d'agir dès maintenant tant qu'il est encore temps.

Dès 2001, un Comité Technique et un Comité de Pilotage, placé sous la Co - Présidence du Préfet du Pas de Calais et du Président du Conseil général du Pas de Calais rassemblent tous les élus locaux, acteurs et gestionnaires du site des Deux-Caps. On y retrouve aussi les représentants des services de l'Etat, la Région, du Département, des Intercommunalités et des communes et d'une façon très large, les acteurs du Tourisme, de l'Economie, de la Protection de la Nature... Plébiscité par l'ensemble des participants, ces deux Comités seront bien évidemment au cœur du dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation de notre candidature au Label Grand Site de France.

Le coup d'œil d'experts extérieurs au territoire permet également d'avoir un regard différent sur la situation. Avant toute action, le Comité de Pilotage engage un diagnostic global du site, intégrant les dysfonctionnements potentiels, l'analyse des incidences sur les flux de fréquentation ainsi qu'un inventaire le plus exhaustif possible des patrimoines naturel, architectural, historique...

Enfin et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité organiser ce premier séminaire du Grand Site de France, la concertation avec les associations locales engagées dans cette volonté de valoriser le Site des Deux-Caps et la population locale doit nous permettre d'avoir un vrai dialogue avant, pendant et après dans chaque mesure pour lesquelles nous avons obtenu le Label Grand Site de France.

« Oui les habitants du Site des Deux-Caps aiment faire découvrir ce site exceptionnel et sont fiers qu'il soit apprécié. Mais ils commencent à s'interroger sur les retombées positives du tourisme sur leur vie quotidienne. Ils commencent à mesurer les effets d'une sur-fréquentation. Il est temps d'agir et nous soutenons cette prise de conscience collective et la volonté de nos élus d'améliorer par des mesures concrètes la situation »

(Extrait du Livre d'Or de l'exposition itinérante de l'Opération Grand Site – Été 2003

Lors de la période 2006/2010, nous avons déjà concrétisé une partie de nos projets pour l'avenir du Site des Deux-Caps. Aujourd'hui nous souhaitons engager au travers de la candidature au Label Grand Site de France, un projet de développement durable du Site des Deux-Caps autour de 4 orientations majeures :

Orientation 1 : Poursuivre la Connaissance et la Protection du Patrimoine dans toutes ses composantes.

Orientation 2 : Assurer l'amélioration, la gestion et la valorisation des Patrimoines du Site des Deux-Caps.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'accueil sur le site des Deux-Caps par la mise en place d'une démarche d'accueil durable, en adéquation avec l'esprit des lieux.

Orientation 4 : Favoriser et optimiser un développement économique, agricole et foncier durable pour les habitants des communes du site des Deux-Caps.

La Gouvernance du Site s'appuiera sur le Comité de Pilotage et son objectif de renforcer les partenariats qui ont permis de créer les conditions d'une gestion et d'une vision commune ces dernières années. Des moyens techniques et financiers conséquents viendront confirmer cette volonté collective de se mobiliser pour le Site des Deux-Caps.

L'implication des élus, des partenaires institutionnels, des acteurs économiques, touristiques, associatifs, des habitants et des visiteurs du site continuera d'être sollicitée.

Le suivi, l'évaluation et les engagements des partenaires seront organisés autour d'une convention cadre pluriannuelle, de rapport d'activités, d'indicateurs variés, d'un observatoire cartographique, notamment paysager, photographique et touristique et d'une veille stratégique omniprésente.

Cette candidature concrétise une histoire de plus de 40 ans et la volonté forte de témoigner et d'agir pour appliquer au quotidien les valeurs du Label Grand Site de France. Il garantira la sauvegarde et la pérennité de la gestion exemplaire engagée sur ce territoire de vie exceptionnel, parfois convoité et plus fragile qu'il n'y paraît. Je vous souhaite une journée de travail studieuse et productive qui, j'en suis sûr, va nous permettre d'encore mieux travailler pour notre Site des Deux-Caps.

Dominique DUPILET
Président du Conseil général du Pas-de-Calais

INTERVENTION

de Monsieur Daniel ROUHIER,
Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer :

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Déléguée du Réseau des Grands Sites de France,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les responsables de la vie associative,
Mesdames et Messieurs les responsables de la vie économique,
Mesdames et Messieurs,

L'histoire longue du Site des Deux-Caps nous verse dans une chronologie tout à la fois très éloignée ...et extrêmement rapprochée.

Monsieur le Président DUPILET nous rappelait à l'instant que c'est il y a pas moins de soixante-dix millions d'années que s'ouvrait le détroit séparant l'archipel, qui serait britannique, du continent dont la côte allait s'orner, au gré des mouvements tectoniques et de l'action de la nature, de deux caps jumeaux, deux « nez », l'un « blanc » l'autre « noir ».

C'est seulement il y a une quarantaine d'années que, sous l'impulsion de quelques responsables politiques et de quelques occupants du sol particulièrement soucieux de préserver ce que l'histoire avait su leur conserver, commençaient les opérations de valorisation du Cap Blanc Nez.

Avant que, les années passant, les initiatives se succédant, on aboutisse, voici un an, à la prestigieuse reconnaissance et de la valeur du lieu et de la qualité de l'action entreprise, avec la labellisation du Site des Deux-Caps comme «Grand Site de France».

Le Grand Site de France des Deux-Caps, sur une grosse vingtaine de kilomètres, avec 18.000 habitants - que doublent 18.000 habitants «résidentiels» -, avec des centaines de milliers de visiteurs, souvent plus de 10.000 par jour, avec 8 500 lits d'accueil, dont 5 000 en places de camping, c'est à la fois un grand et un petit territoire, une grande et une modeste population, une clientèle encore petite dans sa fidélisation quoique considérable dans son potentiel, donc à maîtriser dans une intelligente perspective de développement économique durable.

Le Grand Site des Deux-Caps, que nul ne l'oublie, c'est d'abord un terroir agricole toujours très vivant, et un monde de pêcheurs toujours entreprenant. C'est de la vie, de la tradition, de la richesse économique. Les deux activités, jumelles elles aussi, nous viennent du fond des siècles. Au moment où nous devons tous nous «imprimer du label», comme nous y sommes invités par les responsables du site, en ouvrant la nécessaire réflexion sur les potentialités immenses de l'économie résidentielle, aux portes de Boulogne-sur-Mer et de Nausicaà, en bordure de la boutonnière verte du Boulonnais, en vue de la cité de la dentelle, sur un terre pètrie de vie et d'occupation humaine depuis les débuts de l'histoire, jamais ces fondamentaux ne doivent quitter notre esprit.

Ici peut-être est née, sans que l'on y prenne garde, l'image de la « trame verte et bleue ». Relisons le beau texte de Victor Hugo, décrivant à sa fille le paysage qu'il découvrait sur notre côte : « On y retrouve le ciel, la terre, la mer, l'infini. Je suis ébloui chaque jour de toutes les merveilles que Dieu fait avec du vert et du bleu »...

Dans un récent éditorial de la « Newsletter » du Grand Site, je rappelais que «persévérance est mère de récompense». Nous avons, voici un an, justement obtenu le label. Vous avez justement été récompensés. Il reste à persévérer, pour conserver, et valoriser. Ensemble.

Daniel ROUHIER

Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer
Co-président du Comité technique du Label Grand Site de France des Deux-Caps

INTERVENTION

de Madame Anne VOURC'H, Directrice du Réseau des Grands Sites de France :

« On vous regarde faire dans toute la France des Grands Sites ».

C'est un vrai bonheur de venir participer à ce séminaire du Grand Site. Quand je quitte Paris pour venir vous voir, vous qui faites le Grand Site des Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez, avec tant de compétence et d'enthousiasme, je sais vraiment pour quelle cause je travaille !

Je vous transmets tout d'abord les salutations des neuf autres Grands Sites de France labellisés comme vous. A vous dix, vous constituez la vitrine de notre réseau.

Vu de notre Réseau je peux témoigner de la singularité très importante que représentent l'organisation locale du Grand Site des Deux-Caps. Dans l'ensemble des Grands Sites déjà labellisés ou qui travaillent pour le devenir, se pose très tôt la question du bon mode d'organisation du territoire pour porter les projets et mettre en œuvre les engagements pris pour les six ans du label. Le premier réflexe est toujours de créer une nouvelle structure, lorsqu'aucune structure existante ne s'impose d'évidence. Le Grand Site des Deux-Caps innove en pariant sur la capacité des structures en place à se fédérer, à mutualiser leurs compétences et leurs savoir-faire pour mener collectivement les projets au travers d'une convention de gouvernance. Cette démarche très particulière fondée sur le pari de l'intelligence collective fera, j'en suis sûre, beaucoup d'émules car elle est dans l'air du temps et de ce que nous souhaitons faire dans les Grands Sites.

La question du mode de gestion est très importante pour tous les Grands Sites. Et bien souvent, la solution passe par la création d'une structure de gestion dédiée, lorsqu'elle n'existe pas au préalable. Ici, vous avez choisi de procéder autrement, sans créer «une structure de plus» dans le millefeuille si français de l'organisation institutionnelle, mais en fédérant, au travers d'une convention de gouvernance, les acteurs de la gestion du Grand Site.

Votre démarche est très intéressante et la volonté de co-construire avec l'ensemble des partenaires devrait nous aider à faire évoluer la politique des Grands Sites de France.

Après la convention de partenariat rassemblant les acteurs institutionnels, Etat, Région, Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale, Chambre Régionale d'Agriculture, les EPCI et les 8 communes du Site des Deux-Caps, vous entrez aujourd'hui dans une phase plus participative où les habitants, les représentants du monde associatif, les socioprofessionnels vont pouvoir s'exprimer et faire part de leur expérience, de leur vécu d'une année de labellisation Grand Site de France.

Je vous souhaite une excellente journée de travail. Le Réseau des Grands Sites de France regarde avec beaucoup d'intérêt votre démarche, innovante, exigeante aussi. J'espère que vous répondrez favorablement à son invitation à venir témoigner lors des Rencontre annuelles des Grands Sites qui auront lieu en octobre 2012 dans le Massif du Canigou sur le thème de la gouvernance.

Anne VOURC'H
Directrice du Réseau des Grands Sites de France

DEROULEMENT DE LA MATINEE DE TRAVAIL

Présentation des 24 mesures de la candidature au Label Grand Site de France portée par le Conseil général du Pas-de-Calais

Afin de rendre « digeste », didactique et interactive cette présentation des 24 mesures, 3 tables rondes se succèdent jusqu'à 12h35.

→ 1^{er} temps : Connaissance, protection et gestion du patrimoine du site des Deux-Caps

Présentation, discussions et échanges avec la salle sur les mesures 1 à 5, mesures 7, 8 et 10

Cette première table ronde rassemble :

- Martial HERBERT, Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- Coralie MOULIN, Inspectrice des Sites à la DREAL
- Matthieu DELABIE, Directeur pour le Conseil de Rivage Manche Mer du Nord
- Olivier PROVIN, Chargé de mission au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Philippe MINNE, Directeur d'Eden 62

→ 2^e temps : Culture, Tourisme, Agriculture

Présentation, discussions et échanges avec la salle sur les mesures 11, 12, 18 à 22.

Cette table ronde rassemble :

- Daniel ROUHIER, Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer
- Hervé POHER, Vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais et co-président du COTECH du Grand Site de France des Deux-Caps
- Diana HOUNSLOW, Directrice de l'Agence de Développement et Réservation Touristiques
- Hélène HANON, référente Culture du territoire du Boulonnais au Conseil général du Pas-de-Calais

→ 3^e temps : Mettre en œuvre le Schéma d'Accueil Stratégique du Site des Deux-Caps

Présentation, discussions et échanges avec la salle sur les mesures 6 et 9, de 13 à 17, 23 et 24

Cette table ronde rassemble :

- Hervé POHER, Vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais et co-président du COTECH du Grand Site de France des Deux-Caps
- Julien REMERAND, Chef de Projet de l'Opération Grand Site des Deux-Caps du Conseil général du Pas-de-Calais
- Vincent BASTIEN, Coordonnateur du dossier de candidature du Grand Site de France des Deux-Caps au Conseil général du Pas-de-Calais

Un tableau récapitulatif de la mise en œuvre des 24 mesures est joint en annexe 2 du bilan de ce 1^{er} séminaire.



COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES ATELIERS DE L'APRES-MIDI

→ Atelier 1 : « Communication & Tourisme » sur le GRAND SITE DE FRANCE des Deux-Caps

Président et Rapporteur :

- Diana HOUNSLOW, Directrice de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques

Animateurs techniques :

- Marie PERREAU et Denise VAAST

Étaient présents :

- Jean-Marie BALL, Mairie de Wissant
- Thérèse BRIQUET, Anne-Marie KLEIN et Aliette MENARD, Mairie de Wimereux
- Bruno FLAMENT, Mairie d'Escalles
- Philippe SALOME, Mairie d'Audinghen
- Maryvonne DEREPPER et Nadine DENIELE, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale
- Clotilde PETITPREZ, CAUE62
- Elisabeth CALAIS, Jean FEINTE, Emile HODEN et Jacques MAHIEU, greeters
- Michel COENEN, Association « des Flobarts des 2 Caps »
- Catherine GRAS, Association « Le Charme de Wimereux »
- Guy HEMBERT, Association « les Guidons de Wimereux »
- Sylvie LAURENGE, Association « Fort de la Crèche »
- Sophie JONQUET, Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- Rémi LEPRETRE, Hôtel Argousiers
- Franck VIANDIER, TANDEO
- François MULET, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Pascale BANTEGNIES, Hélène HANON et Eric DESAUNOIS, Conseil général du Pas-de-Calais

Durant plus de deux heures, les participants de l'atelier « communication et tourisme » ont échangé sur la communication prévue sur le Grand Site des Deux-Caps et la volonté des acteurs du site de développer un tourisme durable et une offre touristique de qualité.

La première partie de l'atelier était consacrée à la communication. Suite à l'obtention du label Grand Site de France en 2011, un plan de communication sur plusieurs années, associant une véritable stratégie à des outils complets à mettre en œuvre, a été réfléchi.

Afin que chacun soit au même niveau d'information, la Direction de la Communication du Département a présenté les grandes lignes du plan de communication.



1 / INTRODUCTION DE L'ATELIER

Introduction/présentation des axes principaux du plan de communication et des supports de communication concernant le Grand Site des Deux-Caps

→ Plan de communication sur six ans intégrant quatre objectifs principaux :

- **Sensibiliser**

fragilité du site, pédagogie

actions proposées : médiation via les supports de communication, actions vers les scolaires

- **Susciter l'adhésion à la démarche**

associer tous les partenaires, habitants et visiteurs : com., création d'un réseau

de communicants, d'un kit de com., discours commun à destination de la presse

- **Vecteur de l'image positive du Pas-de-Calais**

valorisation via signalétique

- **Faire venir les publics : accueillir sur le site**

touristes, habitants, scolaires, partenaires, professionnels, agents du Pas-de-Calais

promotion du tourisme durable et responsable

balades guidées

fêtes et manifestations liées au patrimoine

future Maison du Site

→ Communication et relations presse

- **Événements d'envergure**

- **Campagne d'image**

2 / PRÉSENTATION DU LOGO GRAND SITE DE FRANCE DES DEUX-CAPS ET DE SA CHARTE GRAPHIQUE

La réflexion a porté sur l'intérêt du partage du logo et d'une ligne graphique commune à tous les partenaires de la démarche GSF.

Les informations présentées concernent :

→ Évolution du logo GSF en cours au niveau national pour permettre une plus grande singularité des logos des Grands Sites de France

→ Logo GSF : utilisation par les partenaires publics de la démarche GSF sans modification et au cas par cas pour les partenaires privés. Sur ce point, il a été expliqué que le Label et le logo sont attribués au Conseil général du Pas-de-Calais. C'est donc auprès de l'attributaire que l'autorisation d'utiliser le logo GSF doit être demandée.

→ Tous les documents qui utilisent le logo GSF ainsi que la charte graphique doivent être soumis à la validation du Conseil général du Pas-de-Calais et notamment de la Direction de la Communication.

Nota bene: « Deux-Caps » avec tirets (nom propre)

A proscrire : Grand Site National / Grand Site Naturel de France

3 / PRÉSENTATION DU SITE INTERNET

Présentation générale des différentes rubriques et évolution du site depuis sa réactualisation en 2010 et suite à la labellisation en 2011

- L'une des spécificités du site est d'être entièrement accessible et de respecter les normes RGAA (accessibilité audio et visuelle) sur la base du site web www.pasdecalais.fr
 - Les partenaires sont invités à proposer des contenus et modifications
 - Suggestion : mise en ligne de l'exposition

4 / LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Proposer la constitution d'un dossier de presse commun qui pourrait servir de base pour les relations OT/ presse notamment

- Prévoir une liste de personnes ressources selon les thématiques sur le Grand Site. Dossier à constituer et à centraliser auprès du Conseil général du Pas-de-Calais et de ses services
- Rappel des services presse de l'ADRT

La réalisation d'un dossier général et commun à tous (constitué par la Direction de la Communication) que chacun pourrait diffuser a été évoquée. A ce dossier serait joint une liste de contacts clés, par thématiques, pour orienter au mieux les journalistes.

5 / PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE

Eric Desauvois gère cet observatoire. Il présente les différents points de vue fixes définis qui permettront d'assurer le suivi de l'évolution du site. Environ 60 points d'observation ont été définis sur le territoire. En parallèle à cette démarche scientifique et formalisée, une photothèque générale est en cours de constitution. L'objectif est de pouvoir la faire partager aux partenaires de la démarche GSF. Via la « photo du jour », la possibilité de diffuser des photos et de les décliner (exposition, carte postale,...) est également évoquée.

Dans la deuxième partie de l'atelier, Pas-de-Calais Tourisme est revenu sur l'importance de développer un tourisme durable sur le Grand Site pour répondre aux principes de développement durable véhiculés par le label.

6 / PRÉSENTATION DE « L'ESPRIT DU GSF », DES VALEURS QUI LE CARACTÉRISENT

Evocation de plusieurs points, notamment sur l'offre touristique et le tourisme durable :

→ Comment créer un équilibre entre environnement naturel et humain ?

Dans les propositions évoquées lors de cet atelier, on retrouve :

- Développement d'un tourisme durable et développement des liens avec les Greeters du secteur géographique du Site des Deux-Caps (ou proche de ce secteur)
- Volet économique : développement du tourisme avec une étude spécifique à chaque territoire (ex. Lens-Liévin : incompréhension par rapport au Louvre-Lens). Aucune étude équivalente n'a été faite sur le territoire du Grand Site à ce jour, mais de nombreuses histoires montrent l'attachement des habitants à leur territoire.
- Importance de l'agriculture dans le façonnage des paysages (post Seconde guerre mondiale)
- Importance de la pêche traditionnelle. Un seul pêcheur professionnel subsiste.

Actions proposées :

- identifier les personnages forts du territoire
- créer un accueil de qualité sur le territoire
- investissement dans les hébergements locaux

→ Comment étendre la saison touristique ?

- La saisonnalité n'est pas toujours marquée (exemple : février 2011 à Wissant : tous les hôtels étaient complets le week-end)
- Développer des courts séjours (dans l'esprit du temps)...

Globalement, les participants de l'atelier ont souhaité que cette démarche puisse se faire en associant le plus en amont et le plus en profondeur tous ceux qui « vivent » le site, qui font vivre le site et qui vivent toute l'année, ou de façon « secondaire » sur le site.

7 / CRÉATION D'UN ÉVÉNEMENTIEL DÉDIÉ SUR LE GRAND SITE DES DEUX-CAPS (AOÛT/SEPTEMBRE)

Après un travail en groupes, plusieurs idées d'événements sont ressorties. Les participants ont reconnu l'importance de mettre en place un événement spécifique mais également de s'intégrer aux manifestations locales. Il a été proposé de créer un calendrier de toutes les manifestations locales et voir comment y participer et leurs donner plus d'ampleur.

De façon pratique, réparti en petits groupes de 4/5 personnes, les participants ont travaillé concrètement sur ce dernier point.

Ce tableau synthétise les grandes pistes de réflexions évoquées :

GROUPE	PROPOSITIONS
1	<p>CIRCUITS</p> <p>Ex : Wissant : histoire des peintres Patrimoine historique : Fort de la Crèche, d'Ambleteuse Architecture Sports nature et randonnée : thématiques Seconde Guerre mondiale, architecture (grand intérêt des belges pour ces circuits) Lien au travers de circuits : attire d'autres publics que les amoureux de la nature (sport, histoire et patrimoine...) Documents incluant les folklores locaux, évènements</p>
2	<p>JOURNÉE GRAND IODE :</p> <p>Randonnées dans chaque communes (randos cyclo, pédestres..) sur des thématiques différentes et adaptées à tous les publics. Les balisages resteraient disponibles toute l'année</p> <p>Renouvellement des circuits tous les ans, pour susciter l'envie de revenir Navettes bus à disposition Fête de clôture</p>
3	<p>Appui sur les acteurs locaux Cibles ? Pas utile de le dire je crois, c'est grand public... Réflexion sur les capacités d'accueil</p> <p>Roulement sur les communes du Grand Site Mise en avant des produits terre et mer : agriculture et pêche</p>
4	<p>FERMETURE DU GRAND SITE À LA CIRCULATION</p> <p>On s'adresse aux grandes capitales (Paris, Bruxelles...) : entrée sur le Grand Site en transports en commun, sur place : utilisation de transports doux.</p> <p>Sur place : documents à disposition sur ce que proposent les communes (gastronomie, terroir, histoire, activités...)</p>
5	<p>4 IDÉES :</p> <p>Fête de la randonnée sur le sentier des douaniers, au moment des coquelicots et colza en fleurs Pêche à pieds</p> <p>Vent et voile : sports et cerf-volant Patrimoine : circuit des maisons de pêcheur et/ou villas</p>
6	<p>COORDONNER TOUS LES RENDEZ-VOUS EXISTANTS</p> <p>Diffusion d'un calendrier pour le Grand Site dans son ensemble et développer la communication. Matériel commun pour les manifs sur le territoire Fête du Grand Site en début de saison</p> <p>Pourquoi ne pas se greffer sur des évènements existants (fête de la mer etc.) ? La Fête des Grands Nez / Gros Nez</p>

5 grandes orientations se dégagent du travail des 6 groupes :

- 1) Un concours d'idées auprès des habitants pour ce futur événementiel commun
- 2) Une fête dans chacun des villages le même jour
- 3) Un son et lumières avec la participation des habitants des communes du GSF
- 4) Une exposition de land art
- 5) Des thèmes communs à valoriser, le vent, la voile, la musique

Cet atelier, très constructif, a permis de créer une vraie dynamique et le début d'un réseau de personnes motivées à s'investir dans cette démarche GSF. De nombreux contacts ont été pris, une suite ne peut qu'avoir lieu !



COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES ATELIERS DE L'APRES-MIDI

→ Atelier 2 : « Gestion et Réglementation »

Président et Rapporteur :

- Martial HERBERT (Président de la CCT2Caps)

Animateurs techniques:

- Coralie MOULIN, Gérard FACQ, Xavier DOUARD, Olivier PROVIN

Étaient présents :

- Marc BOUTROY, Maire d'Escalles
- Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen
- Didier HAMY, Mairie d'Escalles
- Paul COUSIN, Mairie de Tardinghen
- Henri D'HOUR, Mairie de Wissant
- Nelly DUMONT et Marie-Thérèse RINGOT, Mairie de Wimereux
- Edouard RANDOUX, Mairie d'Audresselles
- Alain-Claude DEBOMBORG, Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine
- Marion PODEVIN, Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer
- Jacky BARRY et Alain ROUSSEAUX, TPLA Ambleteuse
- Maurice LEVISSE, Association des Plaisanciers d'Audresselles
- Yvonne BATTIAU, Association « Amis de Wissant »
- Denis FOSSETTE, Association « SOS Baie de Slack »
- Edmond GRAS, Association « Le Charme de Wimereux »
- Eric OLIVIER, Association de Sauvegarde de Wissant
- Jean-Gustave RIVENET, Association « des Moutons Boulonnais »
- Benoît BATAILLE, Association « Fort de la Crèche »
- Bernard BOULET et Luc RANDOUX, agriculteurs
- Odile HURET, Conservatoire du Littoral
- Pierre LEVISSE, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Brigitte BOURGUIGNON, Emmanuelle WILLMANN, Olivier HAUDRY, Didier HOYER, Conseil général du Pas-de-Calais

1 / INTRODUCTION DE L'ATELIER : (MARTIAL HERBERT)

Monsieur HERBERT rappelle, que cette séance de travail s'appuie sur les mesures des orientations 1 et 2 du Label (mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 10) qui ont été présentées le matin. Cet atelier a pour objectif de rappeler, à minima, les principales réglementations du site, son histoire, ses aspects positifs (mais également ses contraintes) mais aussi et surtout l'esprit de la loi. Il explique également que le Label Grand Site de France, intègre des enjeux de protection et de gestion (8 mesures sur 24) et que, sans site classé, il ne peut y avoir de Label.

Le contexte réglementaire est extrêmement complexe sur le site et les intervenants ne pourront que survoler les grandes lois régissant le territoire.

Néanmoins, l'atelier s'est engagé dans une approche d'explication sur « qui fait quoi » en la matière et du rôle de chacune des structures impliquées dans le projet.

Il a été demandé, en introduction de l'atelier, de bien expliciter les signes, acronymes et autres abréviations incompréhensibles pour la personne qui n'est pas spécialiste.

2 / LES GRANDES MESURES DE PROTECTION DU SITE (CORALIE MOULIN - DREAL)

En préambule, il est rappelé que les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sont des services déconcentrés du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

Coralie MOULIN, Inspectrice des sites à la DREAL, rappelle à l'assemblée les grandes dates « fondatrices » des lois de protection du patrimoine (loi de 1906, loi de 1930) en rappelant les enjeux liés à la protection du patrimoine National. Elle rappelle que sur le site des Deux-Caps, les mesures de protection sont effectivement anciennes (le classement du Fort de Croÿ sur la commune de Wimereux date de 1927). Ces mesures se sont effectivement étalées dans le temps puisqu'elles ont démarré en 1963 par classement de l'anse du Cap Gris-Nez.

- En 1970, les 8 communes du Site des Caps sont inscrites à l'inventaire des sites,
- En 1973 a eu lieu le classement de l'estuaire et des dunes de la Slack ainsi que de la pointe aux Oies,
- En 1978, le site des Deux-Caps figure sur la liste initiale des 26 grands sites nationaux,
- En 1987, l'ensemble du site des Deux-Caps est enfin classé.

Elle expose ensuite les grandes évolutions du contexte réglementaires lié à la protection : Passage de la protection du patrimoine majeur à la loi de 1976 sur la protection de la nature, évolution de la loi sur les sites classés qui doit se faire à l'échelle des Grands paysages,...

Sont abordés ensuite les éléments liés à la protection nationale de la biodiversité, aux réserves naturelles, aux ZNIEFF, mais également à l'échelle Européenne comme la Directive Natura 2000

3 / RAPPEL DES PRINCIPES DE LA LOI LITTORAL ET DE LA LOI SRU (SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN) (GÉRARD FACQ - DDTM)

Gérard FACQ de la DDTM expose tout d'abord à l'assemblée la réorganisation des services de l'Etat dans le Département en trois Directions Départementales Interministérielles sous l'autorité du Préfet : la DDPP, Direction Départementale de la Protection des Populations, la DDCS, Direction départementale de la Cohésion Sociale et la DDTM, Direction départementale des Territoires et de la Mer.

La DDTM est en charge, sur le Grand Site de France, des éléments réglementaires suivants : les milieux naturels (NATURA 2000), de l'eau et de ses usages, des risques, de l'urbanisme et de l'aménagement, de la planification et de l'occupation des sols, de l'environnement et du paysage, du littoral et du trait de côte, notamment au titre de la gestion des eaux et du domaine public maritime.

Gérard FACQ présente ensuite les fondements du code de l'urbanisme en insistant sur la notion la plus importante qui est la notion d'équilibre : « Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, l'équilibre entre les grands principes suivants :

- Le développement urbain maîtrisé,
- L'utilisation économe des espaces naturels et agricoles,
- La protection des sites, des milieux et paysages remarquables,

Tout cela en contribuant à la maîtrise de l'énergie et à la diminution des pollutions ».

Toute la difficulté, sur le Grand Site de France, est bien de trouver le délicat équilibre entre développement et protection.

Le Site des Deux-Caps est aussi un espace littoral ; la DDTM rappelle les principes fondamentaux de la loi Littoral du 3 janvier 1986. Il s'agit de :

- La capacité d'accueil des communes (pour la gestion de l'eau, l'hébergement, les stationnements..),

→ La continuité d'urbanisation pour éviter le mitage du littoral et garder une urbanisation « concentrée »,

→ La définition des espaces proches du rivage, la bande des 100 mètres (qui est inconstructible),

→ Les espaces naturels remarquables (qui sont aujourd'hui protégés)

→ Les coupures d'urbanisation permettant de laisser des espaces paysagers entre les villages pour éviter d'avoir un front de mer totalement urbanisé en continu.

Sont enfin abordés deux aspects réglementaires ayant leur importance sur le site : la loi sur la publicité ainsi que la loi sur l'accessibilité.

En ce qui concerne la publicité, la définition la plus simple possible est la suivante : « Inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention »

La pré-enseigne se trouve à proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée et l'enseigne se trouve bien entendu apposée sur un immeuble (ou un terrain) et relative à une activité qui s'y exerce.

L'esprit de la loi est lié à la liberté de l'affichage tout en protection du cadre de vie et des paysages.

Les grands principes sont les suivants :

- En agglomération, la publicité est autorisée.
- Hors agglomération, elle est interdite, sauf pré-enseignes dérogatoires.

L'application de cette réglementation tient compte des protections naturelles (parcs nationaux, réserves naturelles...), des zones protégées (sites classés, inscrits, Parcs Naturels Régionaux ...), des protections culturelles (monuments historiques) et de l'urbanisme (AVAP, Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine qui remplace les ZP-PAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)

Sur la notion d'accessibilité, la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées met en avant les éléments suivants :

- Définition élargie de l'accessibilité et du handicap (prise en compte de différents handicaps (physique, visuel, auditif, mental et psychique, temporaire...)
- Notion de chaîne du déplacement (continuité de la chaîne afin de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services à disposition avec une meilleure autonomie)
- Concertation qui implique une grande transversalité entre différents domaines (transports, bâtiments, voirie, espaces publics, mobilier urbain, éclairage, ...)

Elle nécessite également une concertation étroite avec les associations de personnes handicapées et les acteurs professionnels concernés.

4 / PRÉSENTATION DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS EN ENS (ESPACE NATUREL SENSIBLE) ET SUR TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL PAR EDEN 62 (XAVIER DOUARD)

Xavier DOUARD présente l'ensemble des espaces naturels dont Eden 62 (Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais) assure la gestion, l'entretien et l'ouverture au public. Il s'agit de la plus grande partie de cœurs de nature du Site des Deux-Caps.

Du Nord au Sud, l'équipe d'Eden 62 a en charge les espaces suivants :

- Les dunes de Fort-Mahon (dunes flamandes) sur la commune de Sangatte-Blériot plage,
- Le fond de la forge et ses anciennes carrières,
- Le massif du Cap Blanc nez avec ses pelouses calcicoles et falaises du crétacé,
- La Baie de Wissant, marais arrière-littoral et ses gravières,
- Le cap gris-nez et ses falaises du jurassique,
- Les dunes de Slack, plus de 200 ha de dunes picardes,
- Le secteur de la Crèche.

Sur l'ensemble de ces sites, Xavier DOUARD présente les enjeux de la gestion pour le maintien de la biodiversité (par des moyens comme la fauche ou la mise en pâturage) et présente l'équipe chargée de l'entretien et l'accueil.

Il est rappelé que certains gardes-natures sont assermentés au titre de la Police de la nature et sont donc à même de dresser des procès verbaux sur le site.

Après un débat et des échanges avec les participants de l'atelier, Monsieur HERBERT remercie l'assemblée et propose de clore cet atelier en concluant que cette séance de travail confirme bien le besoin d'échanges d'informations, le besoin de formation de l'ensemble des acteurs du site sur un sujet relativement complexe mais qui touche chacun des habitants et acteurs du Grand Site de France.

Il évoque le fait de pouvoir réitérer cette formule d'atelier de travail, pour avancer sur ce volet réglementaire en développant essentiellement le « qui fait quoi » et l'approche méthodologique permettant de mener à bien un dossier nécessitant une instruction.

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES ATELIERS DE L'APRES-MIDI

→ Atelier 3 : « Schéma d'Accueil à l'horizon 2017 »

Président et Rapporteur :

- Hervé POHER (Vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais et co-président du COTECH du Label Grand Site de France)

Animateurs techniques:

- Vincent BASTIEN, Etienne DUBAILLE et Julien REMERAND

Étaient présents :

- Guy ALLEMAND, Maire de Sangatte
- Philippe VERON, Mairie de Sangatte
- Paul MALAHUDE, Maire d'Ambleteuse
- Martine BIGOT, Mairie d'Escalles
- Philippe BLANGY et Joël FERNAGUT, Mairie de Wimereux
- Matthieu DELRUE, Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer
- Marie-Caroline DUROYON, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais
- Monique CHOISNET, Association « Le Charme de Wimereux »
- Pierre-Edouard DAVIES, Antoine OLIVIER et Alain TOULEMONDE, Association « Amis de Wissant »
- Yves LAURENGE, Association « Fort de la Crèche »
- Hubert HENNO, Association de Sauvegarde de Wissant
- Claude DELESALLE, forestier
- Claudine FEINTE, greeter
- Gonzague CALAIS, agriculteur
- Jean-Marie JUTS, Agence de Développement et de Réservation Touristiques
- Maxime LEMAIRE, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Clément MORTIER, Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- Nathalie DESPREZ, Brigitte NAVEZ, Laurent CRESPIN, Didier LEPERS, Clément LEPRINCE, Jean-Luc MARCY et Patrick PORTOLAN, Conseil général du Pas-de-Calais



1 / INTRODUCTION DE L'ATELIER : (HERVÉ POHER)

Monsieur POHER rappelle, sous forme de diagnostic médical, les signes avant coureur des disfonctionnements du Site des Deux-Caps :

- problème saisonnier de sur fréquentation,
- problème de gestion de la fréquentation sur les « vitrines » du Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez,
- problème de constat d'une offre insuffisante d'activités commerciales,
- problème de la place prépondérante de la voiture individuelle dans la découverte du site,
- problème du rôle « irrigateur » de l'A16 dans l'accès au site,
- problème de l'absence de toilettes publiques sur le site,
- problème de dégradation du site, de la présence de points noirs, décharges,...
- problème d'une forme de mise sous globe d'un territoire où les activités de loisirs au naturel sont historiques, nombreuses et parfois actuellement victimes de conflits d'usages et de réglementation multiples.

Mais sur ce dernier point, Hervé POHER tient à rappeler que tout n'est pas imputable à la labellisation Grand Site de France.

Pour illustrer ce diagnostic et travailler ensemble sur les traitements à mettre en œuvre, Hervé POHER propose aux animateurs de l'atelier de présenter un diaporama reprenant et détaillant les constats initiaux.

2 / LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE, UN LABEL POUR TOUS

Le cahier des charges d'attribution du Label Grand Site de France s'appuie sur un certain nombre de garanties :

- garantir un niveau de qualité d'accueil optimum,
- garantir la qualité paysagère intrinsèque du site,
- garantir que la fréquentation touristique soit compatible avec le respect de l'environnement,
- garantir que la future gestion du site soit conforme aux objectifs de développement durable.

Ces objectifs se traduisent via le dossier de candidature déposé et défendu par le Conseil général du Pas-de-Calais.

L'objectif du schéma d'accueil est bien aujourd'hui d'améliorer la qualité de l'accueil sur le site des Deux-Caps par la mise en place d'une démarche durable, en adéquation avec l'esprit des lieux.

Le Schéma d'Accueil s'est construit autour de 3 constats liés à la capacité d'accueil et la problématique de sur fréquentation :

- une sur fréquentation instantanée,
- une sur fréquentation journalière,
- une sur fréquentation annuelle.

Cela vaut en particulier sur le Cap Blanc-Nez et le Cap Gris-Nez.

D'autres constats sont particulièrement récurrents sur le Site des Deux-Caps :

- une activité commerciale réduite (stratégie de cueillette),
- une découverte du site basée essentiellement sur la voiture : sur le site des Deux-Caps, on constate une fréquentation de 1000 véhicules/jour en moyenne sur le Cap Blanc-Nez, avec des pics à plus de 3 500 véhicules/jour sur la RD 940,
- Une fréquentation annuelle qui dépasse le million de visiteurs,
- Pas de toilettes publiques et de Maison de Site offrant des services au public.

Un constat qui conclue aujourd'hui à l'absence de stratégie d'accueil.

Le premier objectif de la mise en œuvre d'un véritable Schéma d'Accueil Stratégique du Site des Deux-Caps vise à gérer les flux de circulation. L'atelier plébiscite l'approche d'un accès « en peigne » depuis l'A16 incluant un accès au sud par la RD 96 (Site de la Crèche) au centre via la RD 191 et au nord via la RD 243E3 menant à Sangatte.

Le second objectif concerne la vocation de découverte et de tourisme de la RD 940, véritable « Route de la Corniche ».

Le troisième vise à mettre en valeur les centres bourgs et ainsi faire profiter les villages de retombées économiques et les positionner comme des points de rupture de charge dans la découverte du Site des Deux-Caps.

Les projets de travaux, programmés en 2012 à Audinghen et Wissant, sont présentés aux participants de l'atelier.

Le quatrième objectif affiché par le Schéma d'Accueil doit répondre à la question : « comment découvrir le Site des Deux-Caps autrement qu'avec la voiture ? ».

Pour éviter le mitage des points d'intérêts, il faut développer une offre de découverte alternative à la voiture et destinée à la fois aux visiteurs et aux habitants du Site des Deux-Caps. Deux mesures sont proposées :

- mesure 14 : Schéma de circulation douce du site
- mesure 15 : la Véloroute du Site des Deux-Caps

Le Président du Conseil général du Pas-de-Calais, Monsieur Dominique DUPILET, a d'ailleurs annoncé le 30 janvier dernier sa volonté de concrétiser sur le Site des Deux-Caps, une étude de faisabilité sur la mise en service d'un vélib' de découverte du Site des Deux-Caps avec des vélos à assistance électrique.

Cinquième objectif, la volonté de gérer la capacité d'accueil et de définir la fréquentation acceptable pour et par le Site. Cet objectif nécessite d'adapter la gestion des aires d'accueil en fonction des saisons :

- Printemps automne (peu de monde sur les plages mais sites naturels très fréquentés),
- Estivale (aires d'accueil et plages saturées, fréquentation moyenne des espaces naturels),
- Hivernale (peu de monde sur le site, des aires d'accueil sur dimensionnées et vides).

Faut-il donner des vocations aux espaces ? Sur cette dernière question, les exemples d'une gestion contrôlée, limitant l'information sur le Cran aux Œufs et au Cran Poulet illustre la capacité à préserver des sites secondaires. Une expérience du même type est prévue en 2012 sur l'accès à la plage du Châtelet.

Dernier point abordé par l'atelier, l'exemple du Cap Blanc Nez et la problématique de route d'accès au futur parking du Mont d'Hubert. Trois solutions sont aujourd'hui envisagées :

- Route d'accès élargie (permettant la cohabitation de bus, véhicules légers, piétons)
- Schéma d'accueil saisonnier : basse saison, accès direct au Mont d'Hubert ; haute saison, accès par navette depuis Escalles et Sangatte
- Transfert de la route d'accès par l'arrière du site

3 / LES TRAITEMENTS POSSIBLES

En atelier comme lors de la restitution des travaux, Monsieur Hervé POHER a présenté des pistes de travail visant à résoudre et « guérir » le Site des Deux-Caps de ses problématiques :

- Confirmer la desserte en peigne, organisée autour des trois barreaux d'accès par les RD 243E3, RD 191 et RD 96 du nord au sud,
- Optimiser la RD 940 rebaptisée « Route de la Corniche » comme l'outil de découverte du Site des Deux-Caps,
- Mettre en valeur les bourgs centres des villages des Deux-Caps,
- Concrétiser l'idée d'un vélib' électrique des Deux-Caps et d'un réseau de liaisons douces sur le périmètre du Grand Site de France,
- Appréhender la problématique des capacités d'accueil et de stationnement en zone permanente et en zone extensive pour les périodes de forte fréquentation,
- Intégrer l'accueil et le stationnement des camping-cars sur le Site des Deux-Caps,
- Aller plus loin dans la faisabilité et l'analyse du coût d'une mise en place de navettes au Cap Blanc-Nez en particulier,
- Rechercher les liaisons possibles en optimisant le maillage des chemins agricoles existants,
- Intégrer la démarche Grand Site de France dans celle du Schéma Départemental de la Mobilité incluant une desserte bus par les gares de Calais-Frethun, Marquise-Rinxent et Boulogne Ville,
- Relancer la nécessité de l'accompagnement d'un paysagiste chevronné sur le cas spécifique du Schéma d'Accueil du Cap Blanc-Nez en intégrant le projet de « stargate » et de renaturation de la ligne de crête du Mont d'Hubert.

Monsieur Hervé POHER remercie les participants de l'atelier et propose de le clore. Les nombreuses questions et compléments demandés sur le traitement d'autres parties du site, comme l'entrée sud par la Pointe de la Crèche, illustrent ce besoin d'échanges et informations sur la mise en œuvre du Schéma d'Accueil Stratégique du Site.

La question de la présence d'une Maison de Site pourrait à elle seule nourrir les débats d'un prochain séminaire.

DISCOURS DE CLÔTURE

Discours de clôture de Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil général du Pas-de-Calais

Vous avez collectivement aujourd'hui répondu à mes interrogations sur l'intérêt d'organiser ce premier séminaire.

Tout d'abord, ce fut l'occasion de se rencontrer autrement, rompant ainsi avec les rencontres bilatérales, propices aux affrontements. Il vaut mieux, comme nous l'avons fait aujourd'hui, se parler et se dire publiquement ce que nous souhaitons nous dire.

Le second point fort de cette journée consiste à avoir trouvé un lieu d'expression publique naturel où tous ceux qui ont en charge la vie du site mais aussi ceux qui l'habitent, ceux qui se passionnent pour lui, ont pu se rencontrer et finalement trouver beaucoup de points communs dans leurs démarches respectives.

Enfin, ce séminaire fut un lieu d'écoute formidable, en particulier pour les pouvoirs publics. Beaucoup de choses intéressantes ont été dites par les uns et les autres.

Vous l'aurez compris, vous avez levé les aprioris que je pouvais avoir et vous m'avez convaincu de rééditer l'an prochain cet exercice incontournable de démocratie participative.

Les enseignements sont nombreux :

- Tout d'abord, il est clair que les femmes et les hommes qui font ce Grand Site (habitants, élus, visiteurs, socioprofessionnels et militants de la vie associative) doivent être au cœur du dispositif. Il nous appartient ensuite de faire la synthèse des préoccupations des uns et des autres.

- La dimension économique du Grand Site de France doit être optimisée vis-à-vis de ceux qui façonnent le site au travers de leurs activités agricoles, de celles liées à l'offre de tourisme et de loisirs, à l'activité liée à la pêche et tous ceux qui développent des activités économiques sur le périmètre du Site des Deux-Caps. Ils seront les acteurs privilégiés de la plus-value économique du Label Grand Site de France.

- Enfin, je suis convaincu de l'intérêt de créer en permanence l'évènement sur ce Site des Deux-Caps. Bien sûr, en confortant, en améliorant, en rassemblant ce qui existe mais aussi en créant un nouvel évènementiel fédérateur et en suscitant la venue et la tenue d'évènementiels sur le Site des Deux-Caps. La mise en œuvre d'un vélib' à assistance électrique à l'horizon 2013/2014 en est un excellent exemple.

Nous sommes et devons restés des funambules pour conserver cet équilibre entre réglementation, classement, labellisation dans la superposition de toutes les décisions qui sont prises et qui nous obligent en permanence à des adaptations, des compromis.

Nous devons garder l'équilibre entre la diversité des milieux naturels, la multiplicité des interlocuteurs, la nécessité de conserver une agriculture rentable sur le Site des Deux-Caps qui participe à la qualité du paysage.

Mais c'est aussi l'équilibre à trouver entre le développement de l'économie touristique et la sur fréquentation du site, de gérer les flux naturels vers les spots que sont Blanc-Nez et Gris-Nez avec le reste du site et l'intérêt de capter le public dans les centres des huit villages du Grand Site de France.

Autant de pistes de travail qui nourriront le séminaire de 2013. Les sujets à aborder ne manquent pas et je soumets déjà à votre sagacité quelques thèmes à développer :

→ Quelle agriculture demain sur le Grand Site de France des Deux-Caps ?

→ Quelle place la mer doit-elle prendre dans le Grand Site de France (Sage Mer, gestion de l'estran, usage de la mer, culture marine,...) ?

→ Comment intégrer les communes situées entre l'A16 et le périmètre actuel du Grand Site de France ?

→ Quels métiers nouveaux doit-on inventer sur le Grand Site de France ? (tourisme, préservation de l'environnement, services aux visiteurs, loisirs,...) ?

→ Comment développer les stations balnéaires du Grand Site de France des Deux-Caps, à fortiori différentes du sud de la Côte d'Opale ?

→ Une Maison de Site pour les Deux-Caps, mais où ? et pourquoi faire ?

Autant de questionnements qui doivent nous aider à travailler pour l'avenir du Site des Deux-Caps à l'horizon 2017. Car dans 5 ans, le Site sera globalement le même, mais de savoir comment les hommes et les femmes vivront sur ce Site... telle est la véritable question !

Merci de votre participation et rendez-vous au prochain séminaire du Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.

Dominique DUPILET

Président du Conseil général du Pas-de-Calais

REMERCIEMENTS ET CONTACTS UTILES

Ce premier séminaire du Grand Site de France des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez a été organisé :

Avec l'équipe toujours motivée et disponible des différents services du Conseil général du Pas-de-Calais et des partenaires de la candidature au Label Grand Site de France : Eden 62, Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Région, Etat, Chambre de Commerce et d'industrie Côte d'Opale, Chambre Régionale d'Agriculture, les huit communes du périmètre Grand Site de France : Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Escalles, Sangatte-Blériot, Tardinghen, Wimereux et Wissant, et les quatre structures intercommunales du Grand Site de France : les Communautés de Communes de la Terre des 2 Caps, du Sud-Ouest du Calaisis, les Communautés d'Agglomération du Boulonnais et de Cap Calaisis.

L'animateur de cette journée, Stéphane LECARRIE, les personnes mobilisées dans les tables rondes de présentation des 24 mesures et les trois ateliers de travail : Hélène HANON, Diana HOUNSLOW, Coralie MOULIN, Marie PERREAU, Denise VAAST, Vincent BASTIEN, Matthieu DELABIE, Xavier DOUARD, Etienne DUBAILLE, Gérard FACQ, Martial HERBERT, Philippe MINNE, Hervé POHER, Olivier PROVIN, Julien REMERAND, Daniel ROUHIER.

L'équipe projet Opération Grand Site des Deux-Caps et les services de la Maison du Département du Boulonnais : Noëlle BEAUDRAPS, Estelle BOURIGAULT, Marie-Pierre CONDETTE, Séverine ERNEST, Virginie MALAYEUDE, Véronique MERLIN, Brigitte NAVEZ, Laurent CRESPIN, Eric DESAUNOIS, Yves PARMENTIER et Patrick PORTOLAN.

Coordination du Label GSF des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

Maison du Département du Boulonnais
Route de la Trésorerie – BP 20 – 62126 WIMILLE
Tél : 03 21 91 07 00

